



Protection sociale complémentaire (PSC) et données personnelles

Les agents AN ont reçu aujourd'hui un message "urgent" leur enjoignant d'envoyer d'ici mercredi 12 mars un formulaire relatif à leurs données personnelles dans le cadre de la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire (message adressé par ailleurs samedi 8 mars à 22h26 aux 180 agents de la direction des fonds).

Nous nous étonnons de la réception de ce formulaire à « remplir de toute urgence »... On pourrait espérer que notre employeur dispose déjà de ces informations ! Les agents reçoivent moult messages relatifs à des formations, conseils, interventions sur la cyber-sécurité, et là, on leur demande sans sourciller d'envoyer, par voie non sécurisée, un bon nombre de données identifiantes... Données dont l'employeur devrait déjà disposer, donc. S'il s'agit d'une consolidation, pourquoi ne peut-on simplement demander aux agents s'ils sont concernés par des changements récents (moins d'un an, disons), et auquel cas leur demander de se manifester auprès des RH de proximité ?

D'un point de vue respect du RGPD, rien ne va : l'envoi non sécurisé de données identifiantes, la finalité du traitement qui n'est pas indiquée, les conditions de conservation et d'utilisation vraiment très peu claires (on a déjà vu mieux que « Je suis informé(e), que les données à caractère personnel figurant dans le présent formulaire sont conservées et traitées par les services qui reçoivent celui-ci, qu'elles sont conservées dans le système d'information du ministère de la culture », les justifications inexistantes (par exemple, à aucun moment on ne nous explique pourquoi il faut remplir « depuis quand » on habite à telle adresse, et qu'est-ce que ça peut bien faire à l'administration, du moment que la donnée est à jour ?) Sans compter qu'il est fort possible que les données soient ensuite transférées à la MGEN, mais rien n'est dit à ce sujet...

Il est même demandé aux agents d'indiquer le code INSEE de leur commune, et le "libellé d'acheminement code INSEE" (quèsaco ??!).

Bref, que ce soit sur le fond ou la forme, tout cela est lunaire, et guère rassurant sur les procédures en vigueur dans notre maison...

CFDT-Culture, section Archives

10 mars 2025